



**Convention sur
la lutte contre la désertification**

Distr. : général
13 août 2013

français
Original : arabe, chinois, anglais,
français, russe et espagnol

**Conférence des parties
Comité de la science et de la technologie
Onzième session**

Windhoek, Namibie, du 17 au 20 septembre 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des progrès réalisés dans l'organisation des avis scientifiques internationaux et
interdisciplinaires dans le processus de la Convention**

**Organisation des avis scientifiques internationaux et
interdisciplinaires en vue d'appuyer le processus de la
Convention. Conclusions et recommandations du groupe de
travail ad hoc destiné à approfondir les options en matière de
formulation d'avis scientifiques sur les problèmes de
désertification/dégradation des terres et de sécheresse**

Note du secrétariat

Résumé

À sa dixième session, conformément à la décision 20/COP.10, la Conférence des Parties a décidé de mettre en place un groupe de travail ad hoc, fondé sur des considérations d'équilibre régional, en vue d'approfondir les options en matière de formulation d'avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse, dans le cadre de l'approche régionale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Ce document comprend les conclusions et les recommandations émises par le groupe de travail ad hoc destiné à approfondir les options en matière de formulation d'avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse (AGSA). Il présente également l'historique, le mandat, les activités et les principaux résultats des travaux effectués par l'AGSA, ainsi qu'une analyse complète des 11 composantes d'un scénario intégré. Le rapport final de l'AGSA, contenant toutes les informations détaillées telles que spécifiées par les termes de référence de l'AGSA, figure dans le document ICCD/COP(11)/CST/INF.2. À sa onzième session, le Comité de la science et de la technologie souhaitera peut-être revoir les recommandations contenues dans le présent document et conseiller leur adoption par la Conférence des Parties.

Contenu

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Résumé analytique et recommandations	1–7	3
I. Historique et mandat	8–13	6
II. Activités du groupe de travail ad hoc destiné à approfondir les options en matière de formulation d’avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse	14–17	7
III. Principaux résultats des travaux effectués par le groupe de travail ad hoc destiné à approfondir les options en matière de formulation d’avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse	18–20	8
IV. Analyse complète des onze composantes d’un scénario intégré	21–47	10
A. Introduction	21–22	10
B. Rôle et objectifs	23–24	11
C. Modalités à respecter	25	12
D. Statut	26	12
E. Mandats	27–28	12
F. Disciplines essentielles et domaines thématiques de la CNULCD	29–31	13
G. Sélection des membres	32	15
H. Exploitation des synergies avec les groupes d’experts, les plateformes et les réseaux existants, notamment ceux établis sous l’égide d’autres conventions des Nations Unies	33	16
I. Connaissances non académiques	34	17
J. Résultats et documents à produire attendus et processus d’établissement des rapports	35–37	17
K. Mécanismes de mise en œuvre et modalités opérationnelles	38–41	18
L. Implications juridiques et financières	42–47	20
V. Conclusions	48–52	20
Annexes		
I. Liste des membres appartenant au groupe de travail ad hoc destiné à approfondir les options en matière de formulation d’avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse et leurs responsabilités concernant les composantes et les fonctions		23
II. Termes de référence de « l’interface science - politique »		24

Résumé analytique et recommandations

1. Le groupe de travail ad hoc destiné à approfondir les options en matière de formulation d'avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse (AGSA) a été mis en place en juillet 2012 en vue de proposer des améliorations de la formulation des avis scientifiques destinés à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), conformément à la décision 20/COP.10 de la Conférence des Parties (CdP).

2. Cette décision a été motivée par l'absence de consensus parmi les membres du Comité de la science et de la technologie à sa dixième session (CST 10) lorsqu'ils ont été amenés à choisir l'une des quatre options suivantes concernant le type d'organisme scientifique à consulter : soit (a) l'utilisation de réseaux scientifiques existants ; (b) l'établissement d'un nouveau réseau scientifique axé sur des sujets précis ; (c) l'utilisation de mécanismes scientifiques consultatifs intergouvernementaux existants ; ou (d) la création d'un nouveau groupe d'experts scientifiques intergouvernemental sur les terres et les sols.

3. Selon les termes de référence de l'AGSA, formulés par le Bureau du CST lors de sa réunion du 17 et 18 février 2012, le groupe a été chargé de proposer « les composantes les plus appropriées à la constitution d'un scénario intégré pour la formulation d'avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse, fondé sur l'approche régionale de la CNULCD ». Le Bureau du CST a énuméré 11 composantes de ce scénario intégré qui doivent être analysées : (a) le rôle, les objectifs et le mandat ; (b) les disciplines/domaines thématiques fondamentaux et secondaires de la CNULCD ; (c) le statut ; (d) la sélection des membres ; (e) les résultats, les activités et les documents à produire attendus ; (f) les connaissances non académiques ; (g) les synergies avec les groupes d'experts/réseaux existants, notamment ceux établis sous l'égide d'autres Conventions des Nations Unies ; (h) les implications financières, juridiques et autres ; (i) le mécanisme de mise en œuvre ; (j) les modalités opérationnelles ; et (k) les modalités de gouvernance, l'interface science - politique et le processus d'établissement de rapports. Alors que les quatre options examinées lors de la dixième session du CST faisaient référence aux différents types d'organismes consultatifs scientifiques, ces 11 composantes recouvrent l'ensemble des caractéristiques d'un organisme consultatif scientifique et les processus par lesquels il communique les connaissances et les avis scientifiques pertinents à la CNULCD, aux régions et à toutes les parties prenantes.

4. Après avoir examiné un certain nombre d'alternatives pour chaque composante et avoir convenu de ses préférences, l'AGSA a décidé que le scénario intégré comprenant les dispositions optimales pour toutes les composantes peut être divisé en un mécanisme modulaire composé de trois modules de base pour des raisons opérationnelles :

(a) Une « interface science - politique » (ISP) où les représentants des communautés politiques et scientifiques ainsi que d'autres intervenants pourraient discuter, synthétiser et communiquer à la CNULCD des informations et des connaissances scientifiques, offrir des conseils pertinents sur la désertification/dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et identifier les besoins d'informations de la Convention. Le modèle synthétique proposé par l'AGSA devrait assurer une communication plus rapide que dans les interfaces science - politique des autres organismes des Nations Unies ;

(b) Un « Groupe de scientifiques indépendants non gouvernemental » (GSI) dont les représentants rencontreraient les représentants politiques au sein de l'ISP. Les membres du GSI seraient sélectionnés en fonction de leurs qualifications individuelles et de leur appartenance à l'ensemble des disciplines essentielles afin d'apporter des connaissances

exhaustives sur la DDTS. Le GSI établirait des rapports vérifiés par des pairs qui seraient présentés à l'ISP puis communiqués à la CdP par le CST. L'expertise fournie par le GSI comprendrait toutes les études menées sur la DDTS, et l'évaluation des rapports du groupe par des pairs externes garantirait le caractère indépendant et officiel de l'expertise ;

(c) Des « pôles scientifiques et technologiques régionaux » (PSTR), qui rassembleraient les réseaux scientifiques existants dans chaque région de la CNULCD afin de collecter et de synthétiser les connaissances régionales sur la DDTS et de communiquer le tout aux gouvernements et autres organismes dans cette région, ainsi qu'à l'ISP et au GSI. Les scientifiques qui participent aux pôles pourraient également être membres du GSI à titre individuel. Les pôles serviraient également à catalyser la croissance de la recherche sur la DDTS dans leur région respective, à améliorer la coordination et à faciliter les contributions, requêtes et participations grâce à des mécanismes ascendants. Les pôles constitueraient pour le mécanisme modulaire une large assise dans toutes les régions et feraient en sorte qu'il reste axé sur les vrais problèmes et sur les préoccupations des pays membres par le biais de la rétroaction constante qu'ils fournissent.

5. Ce mécanisme modulaire intègre les aspects de chacune des quatre options abordées lors de la dixième session du CST tout en étant susceptible d'être plus efficace que n'importe lequel d'entre eux pris séparément. Il pourrait aussi devenir opérationnel dans un délai de 2 à 5 ans (en attente d'approbation par la CdP) et ainsi soutenir la mise en œuvre du plan stratégique décennal et du cadre de renforcement de l'application de la Convention (2008 - 2018) d'ici 2018.

6. Les modules pourraient être mis en œuvre de manière progressive, à mesure que les fonds le permettent, par exemple, (a) en s'appuyant sur les conférences scientifiques de la CNULCD pour former l'ISP ; (b) en utilisant les réseaux scientifiques créés pour conseiller ces conférences afin de former le noyau du GSI, que de nombreux autres scientifiques situés dans le monde entier pourraient ensuite rejoindre ; (c) en établissant les PSTR à un rythme choisi pour répondre aux besoins de chaque région ; et (d) en tissant des liens de coopération avec les organismes consultatifs scientifiques existants, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la Plateforme science - politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui permettrait également de favoriser les synergies entre la CNULCD, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

7. L'AGSA invite le CST à apporter à la CdP les principales recommandations suivantes en vue d'améliorer les conseils scientifiques prodigués à la CNULCD :

Recommandation n° 1

Les conseils scientifiques devraient être fournis par le biais d'un scénario intégré pour collecter, surveiller, analyser et synthétiser les informations et connaissances scientifiques sur la DDTS, et communiquer en toute transparence ces renseignements et les conseils pertinents à la CNULCD et à toutes les parties prenantes considérées comme étant concernées par l'application de la Convention.

Recommandation n° 2

Le scénario intégré devrait comporter un mécanisme modulaire composé de trois modules de base : une « interface science - politique » ; un « groupe de scientifiques indépendants non gouvernemental » ; et des « pôles scientifiques et technologiques régionaux » (voir la figure au chapitre III).

Recommandation n° 3

Une « interface science - politique » devrait être mise en place afin de faciliter un dialogue politico-scientifique bidirectionnel et d'assurer la communication des informations, connaissances et conseils pertinents sur la DDTS, en prenant en compte les procédures des conférences scientifiques de la CNULCD.

Recommandation n° 4

Un « groupe de scientifiques indépendants non gouvernemental » devrait être créé, avec le soutien de la CdP par le biais du CST et en coopération avec l'ensemble de la communauté scientifique, en vue de devenir une source fiable pour l'analyse, la synthèse et la communication des informations, connaissances et conseils scientifiques impartiaux sur la DDTS.

Recommandation n° 5

Les régions devraient être encouragées à aménager des « pôles scientifiques et technologiques régionaux », conçus en fonction des circonstances propres à chaque région, qui puissent collecter, analyser, synthétiser et communiquer des informations et des connaissances régionales sur les problèmes de la DDTS aux gouvernements de la région, aux parties prenantes régionales, au « groupe de scientifiques indépendants non gouvernemental » et à l'« interface science - politique », et prendre part à cette interface. Cela devrait garantir que l'expertise scientifique et technologique régionale est pleinement exploitée afin de fournir davantage de conseils scientifiques pertinents et propres à chaque région, en tenant compte des connaissances non académiques.

Recommandation n° 6

Les trois modules du mécanisme modulaire devraient être mis en œuvre de façon progressive, en profitant des réseaux scientifiques existants, des conférences scientifiques de la CNULCD et d'autres mécanismes de la CNULCD (comme le fichier d'experts et les correspondants pour la science et la technologie) (voir le paragraphe 39 ci-dessous).

Recommandation n° 7

Un soutien technique et financier approprié devrait également être apporté de manière progressive afin de procéder à la conception modulaire du scénario intégré, tout en prenant en considération les divers partenariats à l'intérieur des différents modules et entre eux.

I. Historique et mandat

8. En 2007, par sa décision 3/COP.8, la Conférence des Parties (CdP) a adopté lors de sa huitième session un plan stratégique décennal et un cadre visant à renforcer l'application de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). Le troisième objectif opérationnel de ce plan consiste à ce que la Convention « devienne une autorité mondiale en matière de connaissances scientifiques et techniques se rapportant à la désertification, la dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse ».¹

9. Le Comité de la science et de la technologie (CST) a été nommé principal responsable de la réalisation de cet objectif et a été prié par la Conférence des parties, d'après la décision 18/COP.9, « de procéder, lors de ses deux prochaines sessions, à une évaluation des moyens d'organiser la formulation de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international, en tenant compte de la nécessité de veiller à la transparence et à l'équilibre géographique, d'examiner les possibilités de convenir de mécanismes de prise en compte de ces conseils dans le cadre du processus de la Convention » et de soumettre des recommandations pour examen lors de la dixième session de la CdP.²

10. Le Bureau du CST, avec le soutien du secrétariat de la CNULCD, a mené une évaluation (enquête) électronique sur la façon d'organiser les conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau national. Cette e-enquête comprenait quatre alternatives d'organisation des conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international.^{3, 4}

- (a) Utilisation des réseaux scientifiques existants ;
- (b) Établissement d'un nouveau réseau scientifique axé sur des sujets précis ;
- (c) Utilisation des mécanismes scientifiques consultatifs intergouvernementaux existants ;
- (d) Création d'un nouveau groupe d'experts scientifiques intergouvernemental sur les terres et les sols.

11. Les principales conclusions de cette enquête électronique ont été présentées lors de la dixième session du CST. Toutefois, étant donné que le CST n'a pas pu parvenir à un consensus quant à l'option à recommander à la CdP, cette dernière, par sa décision 20/COP.10, a décidé « mettre en place un groupe de travail ad hoc, fondé sur des considérations d'équilibre régional, en vue d'approfondir les options en matière de formulation d'avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse, dans le cadre de l'approche régionale de la CNULCD ».⁵ Conformément à cette décision, le Groupe de travail ad hoc destiné à approfondir les options en matière de formulation d'avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse (l'AGSA) a été mis en place par le Bureau du CST en juillet 2012 (pour obtenir la liste des 12 membres de l'AGSA, voir l'annexe I ci-dessous).

12. Selon les termes de référence de l'AGSA, formulés par le Bureau du CST lors de sa réunion du 17 et 18 février 2012, le groupe a été chargé de proposer « les composantes les plus appropriées à la constitution d'un scénario intégré pour la formulation d'avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse,

¹ Voir ICCD/COP(8)/16/Add.1, décision 3/COP.8.

² Voir ICCD/COP(9)/18/Add.1, décision 18/COP.9.

³ ICCD/COP(10)/CST/MISC.1.

⁴ ICCD/COP(11)/CST/INF.1.

⁵ ICCD/COP(10)/31/Add.1, décision 20/COP.10.

fondé sur l'approche régionale de la CNULCD ». Ces composantes, que l'AGSA devait examiner « entre autres et pas par ordre de priorité » et en « tenant compte » des quatre options mentionnées précédemment, étaient les suivantes :⁶

- (a) Rôle, objectifs et mandat ;
- (b) Disciplines/domaines thématiques fondamentaux et secondaires de la CNULCD ;
- (c) Statut ;
- (d) Sélection des membres ;
- (e) Résultats, activités et documents à produire attendus ;
- (f) Connaissances non académiques ;
- (g) Synergies avec les groupes d'experts/réseaux existants, notamment ceux établis sous l'égide d'autres conventions des Nations Unies ;
- (h) Implications financières, juridiques et autres ;
- (i) Mécanisme de mise en œuvre ;
- (j) Modalités opérationnelles ;
- (k) Modalités de gouvernance, interface science - politique et processus d'établissement de rapports.

13. Alors que les quatre options de l'enquête électronique mentionnées au paragraphe 10 se concentrent uniquement sur un organisme consultatif scientifique, les 11 composantes vont plus loin en précisant les caractéristiques principales de tous les organismes et processus dans un scénario intégré destiné à la formulation de conseils scientifiques.

II. Activités du Groupe de travail ad hoc destiné à approfondir les options en matière de formulation d'avis scientifiques sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse

14. L'AGSA a tenu sa première réunion les 30 et 31 juillet 2012 à Bonn, en Allemagne. Il a élu une équipe de coordination, composée d'un président, d'un coprésident, d'un porte-parole et d'un coordinateur de documents, et affecté des équipes composées d'un petit nombre de membres pour analyser chacune des 11 composantes (voir l'annexe I ci-dessous).⁷ Dès la première réunion, le travail de l'AGSA a été financé par la Suisse et la République de Corée, dans le cadre de l'Initiative de Changwon.

15. L'AGSA a consacré ses six premiers mois à une analyse détaillée des 11 composantes. Celle-ci consistait à établir des références à un grand nombre d'études empiriques sur la communication politico-scientifique au sein de la CNULCD et sur les travaux des organismes scientifiques consultatifs existants, tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ainsi qu'à

⁶ Rapport de la réunion du Bureau du Comité de la science et de la technologie, 17 et 18 février 2012, Bonn. Disponible à l'adresse <http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/CST/BMR_17-18Feb2012.pdf>.

⁷ Rapport de la première réunion de l'AGSA, 30 et 31 juillet 2012, Bonn. Disponible à l'adresse : <[http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/science/Report on the first meeting of the AGSA.pdf](http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/science/Report%20on%20the%20first%20meeting%20of%20the%20AGSA.pdf)>.

des recherches scientifiques récentes sur la communication politico-scientifique. Toutes ces recherches sont documentées dans le rapport final de l'AGSA figurant dans le document ICCD/COP 11/CST/INF.2.⁸ Au cours des cinq mois restants, l'AGSA s'est concentré sur la façon de mettre en œuvre l'ensemble du scénario intégré par le biais d'un mécanisme modulaire. Le présent document résume les principales conclusions de l'AGSA et ses recommandations concernant chaque composante et le mécanisme modulaire.

16. L'AGSA a effectué la plupart de ses travaux à distance, en communiquant souvent par courrier électronique. Deux autres réunions physiques ont eu lieu au secrétariat de la CNULCD, à Bonn, les 10 et 11 décembre 2012 et les 29 et 30 avril 2013. Conformément aux termes de référence du Groupe, des rapports de progression ont été présentés par le président au Bureau du CST le 30 octobre 2012, le 20 février 2013 et le 11 avril 2013, ainsi qu'aux réunions préparatoires des annexes de mise en œuvre régionales (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Europe centrale et orientale) le 13 avril 2013. Le rapport préfinal de l'AGSA a été présenté au Bureau du CST le 30 mai 2013.

17. Les conclusions du Groupe sont présentées en trois parties : (a) le présent document, ICCD/COP(11)/CST/3, finalisé mi-juin 2013 et qui résume les conclusions et les recommandations du Groupe concernant le scénario intégré ; (b) un rapport final, disponible uniquement en anglais sous la référence ICCD/COP(11)/CST/INF.2, finalisé en juillet 2013 et qui résume l'analyse détaillée de chaque composante sur laquelle le Groupe a fondé ses propositions ;⁹ et (c) les études des 11 composantes, disponibles courant août 2013 sur le site Web de la CNULCD et qui décrivent en détail l'analyse de chaque composante réalisée par l'équipe correspondante. Il est prévu que les recommandations finales de l'AGSA soient également présentées lors des réunions régionales avant la onzième session de la CdP.

III. Principaux résultats des travaux réalisés par le Groupe de travail ad hoc destiné à approfondir les options en matière de formulation d'avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse

18. L'AGSA a découvert que les 11 composantes identifiées par le Bureau du CST fournissaient un ensemble de fondations adéquat pour la conception d'un scénario intégré, qui pourrait communiquer en toute transparence des informations scientifiques, des connaissances et des conseils sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) par le biais du CST à la CdP de la CNULCD. Après avoir évalué les avantages relatifs des différentes dispositions pour chaque composante, résumés au chapitre IV ci-dessous et décrits en détail dans son rapport final,¹⁰ le Groupe a identifié la disposition à privilégier.

19. Le scénario intégré qui en a résulté, qui combine les dispositions optimales pour toutes les composantes, a ensuite été divisé en trois modules de base à des fins de gestion/planification (voir la figure ci-dessous) :

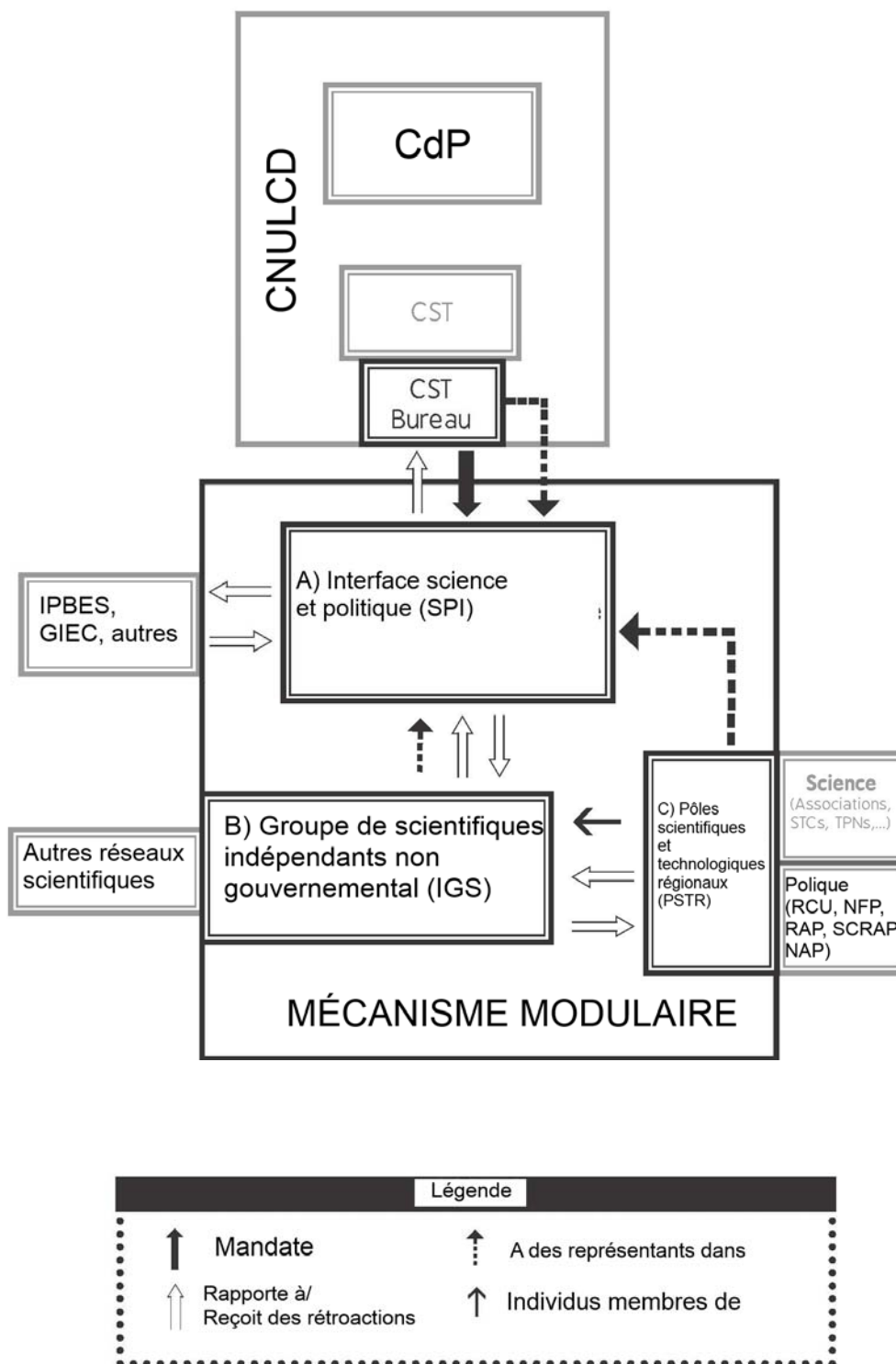
(a) Une « interface science - politique » (ISP) où les représentants politiques et les scientifiques pourraient discuter, synthétiser et communiquer à la CNULCD des informations et des connaissances scientifiques, ainsi que des conseils pertinents sur la DDTS et les besoins de la CNULCD quant à ces contributions ;

⁸ Voir ICCD/COP(11)/CST/INF.2 pour le rapport final de l'AGSA, 2013.

⁹ Voir la note 8 ci-dessus.

¹⁰ Voir la note 8 ci-dessus.

Le rôle du mécanisme modulaire du scénario intégré pour fournir des conseils scientifiques à la CNULCD



(b) Un « Groupe de scientifiques indépendants non gouvernemental » (GSI) dont les représentants rencontreraient les décideurs au sein de l'ISP (voir le paragraphe 25 (b)).

Les membres du GSI seraient sélectionnés en fonction de leurs qualifications individuelles et de leur appartenance à l'ensemble des disciplines essentielles afin d'apporter des connaissances exhaustives sur la DDTS (voir les chapitres IV.F et IV.G). Le GSI préparerait et communiquerait des rapports contenant des informations, des connaissances et des conseils pertinents impartiaux et révisés par des pairs (mais sans valeur prescriptive pour les politiques). Il pourrait notamment produire des rapports d'évaluation réguliers sur la DDTS accompagnés de résumés analytiques pour les décideurs, des rapports spéciaux, des évaluations sur mesure, des rapports méthodologiques et techniques et des manuels pratiques destinés à une diffusion générale (voir le chapitre IV.J) ;

(c) Des « pôles scientifiques et technologiques régionaux » (PSTR), qui rassembleraient les réseaux scientifiques existants dans chaque région de la CNULCD afin de collecter et de synthétiser les connaissances régionales sur la DDTS et de communiquer le tout : (a) aux gouvernements et autres organismes de la région afin d'appuyer la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes ; et (b) à l'ISP et au GSI. Les scientifiques qui font partie des réseaux et organismes qui apportent leur contribution aux pôles pourraient également être membres du GSI à titre individuel. Chaque pôle catalyserait également la progression de la recherche sur la DDTS dans sa région et améliorerait la coordination des recherches (voir le chapitre IV.K).

20. Les communications bidirectionnelles d'informations et de connaissances entre ces trois modules interconnectés (figure ci-dessus) serviraient à : (a) atténuer les contraintes actuelles qui pèsent sur la communication des connaissances scientifiques et des conseils pertinents à la CdP par l'intermédiaire du CST et aux régions ; et (b) améliorer la diffusion internationale des résultats de recherche les plus récents identifiés par le GSI et les régions. Le mécanisme modulaire pourrait être mis en place de façon progressive afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources financières et humaines.

IV. Analyse complète des onze composantes d'un scénario intégré

A. Introduction

21. Cette section résume les résultats de l'analyse de l'AGSA des 11 composantes du scénario intégré identifiées par le Bureau du CST. Ces composantes devraient s'emboîter comme un puzzle de la façon suivante pour assurer une communication efficace entre la communauté scientifique et la CNULCD. Le scénario intégré remplira un rôle nécessaire dans le cadre d'un mandat spécifique, guidé par un ensemble d'objectifs. Au cœur du scénario intégré se trouve l'interface science - politique. Un groupe de scientifiques s'y réunit avec le secrétariat de la CNULCD, le Bureau et les membres du CST, selon un ensemble de modalités à respecter, en vue d'identifier les besoins de la CNULCD en termes d'informations, de connaissances et de conseils scientifiques, et d'examiner, évaluer et communiquer les résultats fournis par les scientifiques en réponse à ces besoins. Le groupe de scientifiques, dont les membres sont rattachés à l'ensemble des disciplines et domaines thématiques pertinents, bénéficie d'un statut juridique et d'un mandat particuliers. Les résultats et documents produits par le groupe de scientifiques, qui comprennent des synthèses d'informations, de connaissances et de conseils scientifiques pertinents (mais sans valeur prescriptive pour les politiques) et qui sont complétés par des connaissances non académiques le cas échéant, seront communiqués au CST, à la CdP, aux organismes régionaux de la CNULCD et aux autres parties prenantes considérées comme étant concernées par l'application de la Convention. La CNULCD et les autres conventions des Nations Unies bénéficieront des synergies entre l'interface science - politique et le groupe de scientifiques d'une part, et entre les organismes consultatifs scientifiques existants et les groupes d'experts, les plates-formes et les réseaux scientifiques d'autre part. Un mécanisme

de mise en œuvre est nécessaire pour établir le scénario intégré et ses différentes modalités fonctionnelles, ce qui comporte des implications financières, juridiques et autres, dont la CNULCD doit tenir compte.

22. L'analyse de l'AGSA des modalités à respecter, des statuts et des mandats a été alimentée par des études récentes sur l'exploitation des interfaces science - politique, qui montrent que l'efficacité de la communication des connaissances scientifiques aux décideurs est fortement influencée par les modalités à respecter. La communication est plus efficace lorsqu'un dialogue bilatéral est établi entre les décideurs et l'ensemble de la communauté scientifique, chacune des parties étant ainsi pleinement consciente des besoins et des capacités de l'autre.¹¹ Les études ont également identifié un passage récent, à l'échelle mondiale et nationale, à un nouveau style d'administration appelé gouvernance, dans lequel des groupes non gouvernementaux jouent un rôle beaucoup plus important que par le passé.¹²

B. Rôle et objectifs

23. L'AGSA propose que le rôle général du scénario intégré soit (a) d'évaluer, de synthétiser et d'archiver les informations et connaissances scientifiques, et d'identifier les lacunes en termes d'informations et de connaissances sur tous les aspects de la DDTS ; et (b) de communiquer ces informations, connaissances et conseils pertinents (mais sans valeur prescriptive pour les politiques) au CST et à toutes les parties prenantes considérées comme étant concernées par l'application de la Convention. Remplir ce rôle permettra de corriger le manque de contributions scientifiques suffisantes à la CNULCD qui a été reconnu par la CdP lors de sa cinquième session, en 2001¹³ et, par la suite, par le Corps commun d'inspection des Nations Unies et par¹⁴ plusieurs études scientifiques.^{15,16}

24. L'AGSA propose six objectifs pour ce rôle : (a) favoriser un dialogue politico-scientifique pour que les besoins en termes d'informations des décideurs et autres parties prenantes considérées comme concernées par l'application de la Convention soient clairement communiqués aux scientifiques ; (b) entreprendre des évaluations complètes de la DDTS à partir des informations et connaissances existantes, analyser les futurs scénarios pertinents et alerter les Parties des nouvelles évolutions et problématiques ; (c) servir de groupe de réflexion international et d'organe d'archivage des connaissances et informations scientifiques sur la DDTS (y compris des connaissances non académiques scientifiquement vérifiées) ; (d) catalyser les initiatives et partenariats de recherche pour générer et diffuser de nouvelles connaissances à tous les niveaux ; (e) nouer des relations synergiques avec d'autres organismes consultatifs scientifiques internationaux ; et (f) fournir des directives sur les outils appropriés pour évaluer et surveiller la DDTS à différents niveaux.

¹¹ D.W. Cash et autres, « Knowledge systems for sustainable development », Proceedings of the National Academy of Sciences, vol. 100 (2003), pp. 8086–8091.

¹² R.A.W. Rhodes, « The new governance: governing without government », Political Studies, vol. 44 (1996), pp. 652–667.

¹³ ICCD/COP(5)/3/Add.2.

¹⁴ Organisation des Nations Unies, Corps commun d'inspection (préparé par Even F. Ortiz et Guanting Tang). Review of the Management, Administration and Activities of the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD). 2005. JIU/REP/2005/5.

¹⁵ S. Bauer et L.C. Stringer, « The role of science in the global governance of desertification », Journal of Environment and Development, vol. 18 (2009), pp. 248–267.

¹⁶ A. Grainger, « The role of science in implementing international environmental agreements: the case of desertification », Land Degradation and Development, vol. 20 (2009), pp. 410–430.

C. Modalités à respecter

25. L'AGSA formule les propositions suivantes en ce qui concerne les modalités à respecter pour les trois modules qu'il recommande d'appliquer au scénario intégré (voir le chapitre IV.K) :

(a) L'ISP devrait être coadministrée par le CST et le GSI, et exploitée avec le soutien administratif du secrétariat de la CNULCD (pour plus de détails, voir le rapport final de l'AGSA¹⁷). Son mandat, ses fonctions, ses règles, sa composition, son statut juridique et ses termes de référence seraient décidés par la CdP, par l'intermédiaire du CST. Elle pourrait être coprésidée par un représentant des Parties et un représentant du GSI ;

(b) Le GSI devrait être autogéré et comporter une petite unité de soutien administratif permanente et un conseil d'administration. Il devrait être accrédité auprès de la CNULCD mais, en tant qu'organisation non gouvernementale, il posséderait ses propres statuts conformes aux lois du pays dans lequel son unité de soutien est située. Il pourrait commencer modestement, en s'appuyant sur des membres des réseaux scientifiques existants et des réseaux assemblés pour conseiller les précédentes conférences scientifiques de la CNULCD. Il pourrait ensuite évoluer progressivement, en fonction de l'ampleur et de la portée du travail qui lui est demandé ;

(c) Les modalités à respecter des PSTR devraient être décidées par les régions elles-mêmes. Ces pôles coordonneraient les interactions entre les réseaux scientifiques régionaux et l'ISP, le GSI et les structures politiques régionales. Cela permettrait au GSI de bénéficier de contributions de la part des régions, tout en leur communiquant des conseils et des connaissances globaux synthétisés.

D. Statut

26. L'AGSA formule les propositions suivantes en ce qui concerne le statut juridique des trois modules :

(a) Le statut de l'ISP devrait tenir compte du format des conférences scientifiques la CNULCD ;

(b) Le GSI devrait bénéficier d'un statut international non gouvernemental. Bien que totalement autogéré, il aurait des liens avec la CNULCD par le biais de l'ISP et du CST. L'AGSA a envisagé différentes dispositions impliquant des statuts intergouvernementaux et non gouvernementaux. Il en a conclu que l'accès aux connaissances scientifiques de la CNULCD est considérablement limité par les règles intergouvernementales auxquelles ses conseillers scientifiques doivent se conformer, et que s'appuyer sur un groupe non gouvernemental international minimiserait ces contraintes ;

(c) Le statut des PSTR devrait être décidé par les régions elles-mêmes en fonction des besoins régionaux spécifiques.

E. Mandats

27. L'AGSA formule les propositions suivantes en ce qui concerne le contenu et la source du mandat de chaque module :

(a) L'ISP devrait recevoir son mandat de la part de la CNULCD. Son mandat consisterait à : (i) recevoir des demandes d'informations, de connaissances et de conseils

¹⁷ Voir la note 8 ci-dessus.

provenant du processus intergouvernemental de la CNULCD (par l'intermédiaire du CST) et y répondre ; (ii) communiquer au GSI les besoins du CST et de la CdP en termes d'informations, de connaissances et de conseils afin que le GSI puisse répondre à ces besoins ; (iii) analyser et harmoniser les évaluations scientifiques du GSI et les communiquer, ainsi que les conseils scientifiques pertinents, au CST ; (iv) analyser régulièrement les scénarios pertinents, les informations scientifiques, les outils et les méthodologies liés à la DDTS ; (v) mettre en place des synergies avec les organismes consultatifs scientifiques internationaux existants, tels que le GIEC et l'IPBES, et entre les trois conventions de Rio (la CNULCD, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique) (voir le chapitre IV.H) ; et (vi) faire en sorte que les différents systèmes de connaissances, y compris les systèmes de connaissances non académiques, soient impliqués si besoin est ;

(b) Le GSI pourrait : (i) recevoir les demandes d'informations et de connaissances de la part de l'ISP, des PSTR et d'autres parties intéressées concernées par les sciences relatives à la DDTS, et y répondre ; (ii) servir de source de référence pour l'analyse, la synthèse et la communication d'informations et de connaissances scientifiques ; (iii) obtenir et conserver une vue d'ensemble mondiale et régionale de la science et des technologies relatives à la DDTS ; (iv) identifier et hiérarchiser les informations et connaissances scientifiques clés nécessaires aux décideurs et autres parties prenantes ; (v) repérer les lacunes en termes d'informations et de connaissances pertinentes au niveau mondial et régional et identifier des moyens de les combler ; (vi) évaluer, déterminer et synthétiser les informations et connaissances scientifiques et techniques en vue de produire des évaluations révisées par des pairs et un suivi régulier de l'état de la DDTS à l'échelle mondiale et régionale (voir le chapitre IV.J) ; (vii) tenir compte des connaissances non académiques (p. ex. traditionnelles) (voir chapitre IV.I) ; (viii) transférer les demandes d'informations et de connaissances de niveau mondial aux PSTR et, sur demande, fournir des connaissances scientifiques à l'échelle régionale ; et (ix) sensibiliser régulièrement les communautés internationales et régionales, par le biais de divers forums et médias, aux nouvelles évolutions et problématiques liées à DDTS ;

(c) Le mandat des PSTR devrait être déterminé par les régions elles-mêmes, mais pourrait consister à : (i) identifier et hiérarchiser les informations et connaissances scientifiques clés nécessaires aux décideurs et autres parties prenantes de la région ; (ii) identifier les moyens de générer de nouvelles informations et connaissances au niveau régional ; (iii) réaliser des évaluations régulières afin d'étudier les besoins et identifier les lacunes en termes d'informations et de connaissances d'ordre politique au niveau régional ; (iv) collaborer avec le GSI pour répondre aux demandes mondiales d'informations et de connaissances de la part des décideurs ; (v) participer activement à l'ISP par l'intermédiaire de leurs représentants (voir le paragraphe 32 (a)) ; (vi) réaliser des évaluations et une surveillance régulières et complètes de l'état et des tendances de la DDTS à l'échelle régionale (y compris les aspects socio-économiques et biophysiques) ; et (vii) sensibiliser régulièrement les parties prenantes régionales, par le biais de différents forums et médias, aux nouvelles évolutions et problématiques liées à DDTS.

28. L'AGSA formule ces propositions après avoir évalué différentes options en ce qui concerne les sources de mandat. Des études récentes montrent que les sources sont tout aussi importantes que le contenu, car elles sont étroitement liées à la hiérarchie des responsabilités (voir le paragraphe 22).

F. Disciplines essentielles et domaines thématiques de la CNULCD

29. L'AGSA a soigneusement abordé la question des disciplines fondamentales et non fondamentales, comme l'indiquent ses termes de référence. Il reconnaît que limiter la

portée des conseils scientifiques à un petit nombre de disciplines scientifiques fondamentales et de domaines thématiques (c'est-à-dire, des domaines de recherche spécialisés au sein d'une même discipline ou touchant un certain nombre de disciplines) pourrait, en principe, conduire à un scénario intégré rentable. Cependant, puisque l'AGSA n'a pas pu trouver de preuves qu'un petit nombre de disciplines pourrait fournir des connaissances exhaustives sur la DDTS, il propose que le GSI et les PSTR incluent un plus grand nombre de disciplines essentielles afin de garantir une couverture complète.

30. L'AGSA fournit dans le tableau ci-dessous une première liste des 23 disciplines essentielles qui sont nécessaires pour apporter à la CNULCD les connaissances scientifiques complètes dont elle a besoin sur le phénomène complexe de la DDTS (pour plus d'informations, voir le rapport final de l'AGSA¹⁸). Les domaines thématiques également répertoriés dans le tableau peuvent constituer un point de départ pour se concentrer sur les flux de connaissances provenant de ces disciplines. Toutes ces disciplines concernent le mandat de la CNULCD et le scénario intégré et, en complétant les disciplines dominantes dans le GIEC et l'IPBES, elles renforceront les synergies avec ces organismes pour la mise en œuvre d'initiatives conjointes, en particulier dans les zones arides.

31. Les disciplines et les domaines thématiques répertoriés dans le tableau sont les résultats de l'étude de deux grands échantillons d'articles scientifiques sur la « désertification » et la « dégradation des terres », et de l'identification des disciplines de leurs auteurs et des domaines thématiques impliqués. Les spécialités rapportées par les 1 767 membres du fichier d'experts de la CNULCD les placent dans 16 de ces disciplines, ce qui implique que chacune de ces disciplines est déjà considérée comme « essentielle » par au moins une Partie de la Convention.

¹⁸ Voir la note 8 ci-dessus.

Liste initiale des disciplines scientifiques essentielles et des domaines thématiques relatifs à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse

Disciplines scientifiques essentielles

Agronomie, anthropologie, science de l'atmosphère, biologie, études du développement, écologie, économie, gestion de l'environnement, science de l'environnement, science forestière, géographie, géologie, hydrologie, étude du bétail, médecine, phytologie, sciences politiques, gestion des parcours, science de la télédétection, sociologie, pédologie, gestion de l'eau et zoologie.

Domaines thématiques

Adaptation, boisement, développement agricole, intensification agricole, agriculture, albédo, biodiversité, biomasse, séquestration de carbone, changement climatique, modélisation climatique, variabilité du climat, déforestation, désertification, sécheresse, poussière, résilience écologique, développement économique, services écosystémiques, changements environnementaux, dégradation de l'environnement, évaluation de l'impact sur l'environnement, analyse de la politique environnementale, phénomènes extrêmes, engrais, inondations, sécurité alimentaire, gouvernance mondiale, irrigation, modification de la couverture terrestre, dégradation des terres, restauration/réhabilitation des sols, modification de l'affectation des terres, système climatique des terres, écologie du paysage, analyse des moyens de subsistance, migration, nutrition des végétaux, analyse des politiques, croissance démographique, pauvreté, écologie des parcours, gestion des parcours, reboisement, réhabilitation, restauration, ruissellement, salinisation, analyse politico-scientifique, sédimentation, résilience sociale, conservation des sols, dégradation des sols, érosion des sols, développement durable, modification de la végétation, dégradation de la végétation, vulnérabilité, conservation de l'eau, gestion de l'eau, qualité de l'eau et ressources en eau.

G. Sélection des membres

32. L'AGSA formule les propositions suivantes en ce qui concerne la sélection des membres des trois modules :

(a) La sélection des membres de l'ISP devrait être précisée dans ses termes de référence et devrait inclure des personnes du Bureau du CST, un certain nombre de représentants des Parties approuvés par la CdP et compétents dans un domaine d'expertise relatif à la DDTS (compte tenu de la répartition régionale), des membres du GSI et des représentants des PSTR (pour plus d'informations, voir le rapport final de l'AGSA¹⁹). Chaque groupe régional pourrait désigner les participants suivants à l'ISP : (a) un représentant du gouvernement compétent dans le domaine d'expertise ; et (b) un représentant des réseaux scientifiques régionaux. Les organismes des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales, les conventions environnementales, les organismes consultatifs scientifiques et les organisations non gouvernementales auraient la possibilité de participer aux réunions de l'ISP en qualité d'observateurs accrédités. Un appel mondial lancé par l'ISP pourrait donner la possibilité de participer aux autres parties prenantes considérées comme concernées par l'application de la Convention, notamment le secteur privé ;

(b) Les membres du GSI doivent être des scientifiques à titre personnel et la sélection doit reposer sur les qualifications scientifiques. Le processus de sélection des membres doit être transparent et permettre la participation de scientifiques de toutes les régions et de toutes les disciplines et domaines thématiques pertinents nécessaires pour

¹⁹ Voir la note 8 ci-dessus.

communiquer les connaissances essentielles à la CNULCD (tels que ceux répertoriés dans le tableau ci-dessus). Un appel pourrait être lancé afin de veiller à ce que les experts de toutes les régions soient au courant de la possibilité de rejoindre le GSI à titre individuel. Les critères de sélection des membres pourraient se fonder notamment sur un solide historique de publications révisées par des pairs dans des revues internationales, des recherches intégrées et participatives, l'expérience sur le terrain et la participation au comité de rédaction de revues scientifiques internationales renommées ou au conseil d'administration de grands organismes scientifiques. L'AGSA a convenu d'utiliser les critères de sélection des membres qui prévalent dans la communauté scientifique, après avoir examiné des éléments probants issus : (a) des réseaux et organismes consultatifs scientifiques existants, tels que le GIEC et l'IPBES, dont les membres officiels sont des gouvernements ; et (b) des pratiques actuelles de la CNULCD ;

(c) Des groupes de travail au sein du GSI ayant le savoir-faire nécessaire pour préparer les rapports destinés à la CNULCD seraient créés. Les membres de ces groupes de travail seraient sélectionnés en fonction de leurs qualifications scientifiques et d'une expertise reconnue sur le sujet de la DDTS concerné, et seraient représentatifs au niveau régional. La logique attendue voudrait que chacune des cinq régions de la CNULCD soit représentée de façon équitable ;

(d) La sélection et les critères de sélection des membres des PSTR devraient être décidés par les pôles eux-mêmes ; des chercheurs actifs avec une expérience de terrain devraient toutefois être envisagés (pour plus d'informations, voir le rapport final de l'AGSA²⁰).

H. Exploitation des synergies avec les groupes d'experts, les plateformes et les réseaux existants, notamment ceux établis sous l'égide d'autres conventions des Nations Unies

33. L'AGSA suggère que les trois modules bénéficieraient d'une exploitation des synergies avec d'autres organismes scientifiques :

(a) Une fois l'ISP et le GSI créés, ils devraient donner la priorité à l'établissement de liens synergiques avec d'autres organismes consultatifs scientifiques, comme le GIEC et l'IPBES. Au cas où le CST, mandaté par la CdP, demanderait des évaluations révisées par des pairs sur les liens entre la DDTS et le changement climatique, ou entre la DDTS et la biodiversité et les services écologiques, les relations de coopération qui en résulteraient permettraient une préparation conjointe et rentable des dites évaluations. Ces relations pourraient également renforcer la collaboration entre les trois conventions de Rio. L'AGSA s'est accordé sur sa proposition de création de l'ISP et du GSI suite à une étude détaillée, résumée dans son rapport final²¹, qui a montré que ni le GIEC ni l'IPBES ne pourrait fournir à la CNULCD les connaissances approfondies dont elle a besoin sur la DDTS. En revanche, le chevauchement limité entre le champ d'application des connaissances synthétisées par chacun des trois organismes consultatifs scientifiques constitue une excellente raison d'exploiter les synergies entre eux ;

(b) Bâtir une coopération avec d'autres réseaux internationaux intéressés par les questions de DDTS serait également mutuellement bénéfique. L'enquête électronique de la CNULCD²² a répertorié 87 groupes de ce genre, notamment DesertNet International, le

²⁰ Voir la note 8 ci-dessus.

²¹ Voir la note 8 ci-dessus.

²² Voir la note 3 ci-dessus.

Global Network of Dryland Research Institutes, le Partenariat mondial sur les sols et le Panorama mondial des approches et technologies de conservation ;

(c) Les PSTR pourraient profiter des connaissances accumulées par les réseaux scientifiques existants de chaque région afin de rassembler les connaissances scientifiques régionales. Cela profiterait à l'ISP et au GSI, ainsi qu'aux décideurs régionaux.

I. Connaissances non académiques

34. L'AGSA a attentivement examiné les connaissances non académiques, comme indiqué dans ses termes de référence (pour plus d'informations, voir le rapport final de l'AGSA²³). Il propose que l'intégration des savoirs traditionnels, qui font partie des connaissances non académiques, aux connaissances synthétisées, évaluées et rapportées dans le scénario d'intégration soit examinée séparément de la documentation des savoirs traditionnels et de son utilisation pour renforcer l'action sur la DDTS. En conséquence, l'AGSA propose également ce qui suit :

(a) Les Parties devraient continuer à être chargées de la recherche active et de la documentation des savoirs traditionnels dans leur pays, comme convenu dans l'article 18 de la Convention. Leurs archives nationales représenteraient un atout pour la communication des savoirs traditionnels en vue de soutenir la mise en œuvre de projets dans les pays concernés et de faciliter l'échange de connaissances entre les Parties. Toutefois, des mécanismes plus efficaces sont nécessaires pour transmettre les savoirs traditionnels au processus de la CNULCD et partager des connaissances entre les pays ;

(b) Le GSI devrait promouvoir le développement de nouvelles méthodes pour intégrer les savoirs traditionnels aux connaissances scientifiques (et plus généralement les connaissances non académiques aux connaissances académiques), en créant par exemple un groupe de travail à cet effet ;

(c) Les PSTR auraient une position idéale pour fournir un appui scientifique à l'utilisation des connaissances non académiques dans les régions.

J. Résultats et documents à produire attendus et processus d'établissement des rapports

35. L'AGSA propose que les résultats du GSI soient produits selon un processus rigoureux de révision par des pairs extérieurs. Le GSI serait divisé en groupes de travail thématiques, chaque groupe étant responsable de la réalisation de synthèses de référence sur des domaines de connaissances scientifiques précis en rapport avec la DDTS. Les résultats pourraient inclure : (a) des rapports d'évaluation réguliers sur la dégradation des terres, comprenant des résumés pour les décideurs réalisés de manière autonome par le GSI, à une fréquence à déterminer ; (b) des rapports spéciaux ; (c) des rapports méthodologiques, des manuels pratiques et des documents techniques ; (d) des versions sur mesure de rapports d'évaluation et de rapports spéciaux pour les différentes régions, ainsi que des rapports d'application spéciaux destinés aux planificateurs, gestionnaires de l'environnement, etc. ; et (e) d'autres rapports renforçant la préparation des Parties aux questions émergentes à court et moyen termes. Le calendrier des rapports à livrer exigés par la CNULCD serait décidé lors de discussions aux réunions de l'ISP. Toutefois, la CdP pourrait mandater le CST ou son Bureau pour demander des rapports plus urgents, qui pourraient être produits dans le cadre de leur budget discrétionnaire.

²³ Voir la note 8 ci-dessus.

36. L'AGSA propose que le processus d'établissement des rapports soit aussi complet et transparent que possible. Les rapports seraient présentés aux réunions de l'ISP afin d'être transmis par le CST à la CdP. Les rapports seraient également mis à disposition des autres participants aux réunions de l'ISP et de toutes les parties prenantes, ainsi que du grand public sur le site Web de la CNULCD, conformément aux pratiques actuelles. Des moyens de communication efficaces entre les trois modules devraient assurer la large diffusion des rapports à l'intention des scientifiques et des parties prenantes dans les régions, ainsi que l'implication des PSTR.

37. L'AGSA a approuvé ces propositions après avoir étudié les travaux du GIEC, le programme de travail prévu pour l'IPBES et l'historique des rapports de connaissances scientifiques transmis à la CNULCD.

K. Mécanismes de mise en œuvre et modalités opérationnelles

38. L'AGSA propose que le scénario intégré soit mis en œuvre par un mécanisme modulaire qui regroupe toutes ses propositions concernant les composants individuels en trois modules de base :

(a) Une ISP qui facilite un dialogue politico-scientifique bidirectionnel, assure la communication des connaissances, informations et conseils pertinents sur la DDTS, reçoive son mandat de la part de la CNULCD et tire pleinement parti des synergies avec les travaux du GIEC, de l'IPBES et d'autres organismes consultatifs scientifiques. Un exemple de termes de référence est fourni, à la demande du Bureau du CST, dans l'annexe II ;

(b) Un GSI, qui constitue une source fiable pour analyser, synthétiser et communiquer des informations, connaissances et conseils scientifiques impartiaux sur la DDTS, possède un statut juridique non gouvernemental, est autonome et se compose de scientifiques isolés issus de toutes les disciplines essentielles nécessaires pour fournir des connaissances approfondies sur la DDTS. Les membres seraient sélectionnés d'après des critères transparents fondés sur les qualifications scientifiques et la sélection serait ouverte aux experts de toutes les régions, y compris ceux qui participent aux PSTR ;

(c) Des PSTR, conçus en fonction des différents contextes régionaux, qui puissent rassembler, analyser, synthétiser et communiquer des connaissances régionales sur les questions relatives à la DDTS et participer à l'ISP.

39. L'AGSA propose également six étapes de mise en œuvre initiale pour lancer les trois modules une fois que la CdP aura décidé de les constituer :

(a) L'ISP serait créée par une décision de la CdP, en tenant compte de la portée et des fonctions actuelles des conférences scientifiques de la CNULCD existantes ;

(b) Le GSI serait établi et accrédité auprès de la CNULCD, pour évaluer, déterminer et synthétiser les connaissances scientifiques et technologiques et produire des rapports révisés par des pairs, en réponse aux demandes du CST transmises par l'intermédiaire de l'ISP. Le GSI pourrait être en premier lieu composé des principaux scientifiques appartenant aux réseaux ayant produit des rapports pour les précédentes conférences scientifiques de la CNULCD, en collaboration avec d'autres scientifiques intéressés et des organisations qui effectuent des recherches actives sur la DDTS ;

(c) Une organisation serait choisie pour accueillir l'unité de soutien administratif en charge d'assurer la coordination du GSI ;

(d) La structure, le statut et la constitution des PSTR, et autres organismes régionaux, devraient être décidés par les régions elles-mêmes en raison du différent statut des dispositions existantes. Certaines régions pourraient favoriser une unité de coordination

régionale capable de communiquer avec les PSTR par le biais, par exemple, de leur propre interface science - politique. D'autres régions pourraient renforcer la structure institutionnelle afin de coordonner les réseaux de programmes thématiques, les programmes d'action régionaux et les programmes d'action sous-régionaux. L'AGSA ne pense pas que cela fasse partie de son mandat de faire des propositions détaillées sur ces aspects autrement que pour mettre l'accent sur l'énorme potentiel du mécanisme modulaire à renforcer et/ou revitaliser les contributions provenant des régions de la CNULCD. Toutefois, l'AGSA est convaincu que des discussions plus approfondies pourraient également traiter les aspects détaillés dans le rapport final de l'AGSA ;²⁴

(e) Des échanges d'informations bilatéraux débuteraient entre : (i) l'ISP et le GSI ; (ii) l'ISP et les PSTR ; et (iii) le GSI et les PSTR. Ces synergies sont au cœur du mécanisme modulaire, en accord avec l'approche régionale de la CNULCD, et pourraient renforcer l'activité de la recherche régionale sur la DDTS ainsi que l'implication des scientifiques issus des régions concernées dans les travaux de la CNULCD. Ces échanges bilatéraux seraient fondés sur les dispositions régionales de la CNULCD existantes et permettraient aux PSTR : (i) de transmettre des connaissances scientifiques régionales à l'ISP, au GSI et aux organismes régionaux de la CNULCD ; et (ii) d'utiliser pour la mise en œuvre régionale toutes les connaissances mondiales pertinentes synthétisées par le GSI pour l'ISP ;

(f) Le scénario intégré pourrait être introduit de manière progressive, avec la création de l'ISP et du GSI lors de la phase n° 1 et celle des PSTR lors de la phase n° 2. Les trois modules pourraient être créés à partir de groupes et réunions existants. Cela permettrait également qu'un soutien technique et financier approprié évolue au fil du temps.

40. L'AGSA propose six modalités fonctionnelles initiales pour l'ISP :

(a) La CdP devrait décider de la fréquence et de la durée des réunions de l'ISP. Le Bureau du CST, en collaboration avec le GSI et avec le soutien du secrétariat de la CNULCD, serait responsable de l'organisation de ces réunions ;

(b) Le Bureau du CST et le GSI, réunis par l'intermédiaire de l'ISP, proposeraient à la CdP les sujets à traiter lors des prochaines réunions de l'ISP. La CdP pourrait également identifier et envoyer de façon indépendante des demandes de connaissances scientifiques à l'ISP ;

(c) L'ISP préparerait le projet de programme de travail nécessaire pour aborder un sujet qu'elle propose ou qui a été demandé par la CdP. L'ISP enverrait le projet de programme de travail à la CdP (ou au Bureau de la CdP) par le biais du CST pour approbation ;

(d) Une fois un programme de travail approuvé, l'ISP (ou le Bureau du CST) enverrait une demande au GSI, aux PSTR et aux autres organismes concernés en vue de mettre en œuvre ce programme de travail ;

(e) L'ISP et le GSI devraient envisager un soutien scientifique et technique, tel que requis par les PSTR, pour la mise en œuvre du programme de travail, ainsi que la possibilité d'exploiter les synergies avec d'autres organismes consultatifs scientifiques ;

(f) L'ISP constituerait une arène appropriée pour développer des synergies concrètes avec le GIEC et l'IPBES, et avec les autres activités scientifiques des deux autres Conventions de Rio, par exemple pour les évaluations conjointes à long terme révisées par des pairs.

41. L'AGSA propose cinq modalités fonctionnelles initiales pour le GSI :

²⁴ Voir la note 8 ci-dessus.

(a) Il pourrait être divisé en plusieurs groupes de travail scientifiques et technologiques, chacun traitant un domaine prépondérant de la recherche sur la DDTS ;

(b) La sélection des membres de ces groupes devrait être limitée en termes de champs d'application et de mandat. Les groupes seraient formés en réponse aux demandes de la part de la CdP par l'intermédiaire du CST et de la part d'autres organismes consultatifs scientifiques régionaux et internationaux ;

(c) Les groupes de travail inviteraient des spécialistes disciplinaires et interdisciplinaires à devenir membres (y compris des scientifiques qui travaillent pour des organismes membres des PSTR) et à communiquer avec les réseaux scientifiques existants. Les critères de sélection des membres du GSI sont décrits au chapitre IV.G ci-dessus ;

(d) Les dates et la fréquence des réunions des groupes de travail seraient déterminées en fonction des demandes adressées à l'ISP et des fonds disponibles ;

(e) Le GSI soutiendrait la CdP et l'ISP dans la création de synergies actives avec le GIEC, l'IPBES et d'autres organismes scientifiques, en répondant aux demandes d'informations de leur part.

L. Implications juridiques et financières

42. L'AGSA a conclu que l'ISP et le GSI proposés seraient en accord sur le plan fonctionnel avec le texte de la CNULCD et les décisions ultérieures de la CdP. Cela signifie qu'ils seraient juridiquement viables (par exemple, décision 15/COP.1, paragraphe 10). L'ISP serait établie par la CdP en tant qu'organisme permanent dans le cadre juridique de la CNULCD, en vertu des dispositions prévues à l'article 22, paragraphe 2 (c) et à l'article 24, paragraphe 3, de la Convention, et serait également facilitée par les procédures énoncées dans la décision 17/COP.1.

43. Les modalités juridiques et financières applicables aux PSTR peuvent varier, étant donné que les régions pourraient vouloir constituer et conserver leurs propres organismes consultatifs scientifiques et interfaces science - politique de manière différente, en fonction de leurs besoins et thématiques particuliers. Cependant, les PSTR pourraient faciliter, par le biais des éléments régionaux existants et des synergies avec les autres modules, la mise en place de mécanismes financiers pour assurer une circulation constante des ressources.

44. L'AGSA propose, conformément à l'article 15 du règlement intérieur de la CdP (décision 1/COP.1), que si la CdP accepte de mettre en place le scénario intégré proposé dans ce document, elle devra ensuite demander au secrétariat d'établir un rapport à l'intention du CST sur les questions administratives et budgétaires (obligatoires et facultatives) liées au fonctionnement du scénario intégré.

45. L'AGSA a identifié les principaux éléments budgétaires nécessaires au bon fonctionnement du scénario intégré et a discuté des scénarios budgétaires possibles, en s'appuyant sur les données existantes provenant de la CNULCD et d'autres organismes. Tout ceci est inclus dans le rapport final de l'AGSA.²⁵ Cependant, l'AGSA pense que les directives définitives devraient attendre l'approbation du scénario intégré et de son programme de travail initial, ainsi que la décision de la CdP quant à la mise en place progressive de l'ISP, du GSI et des PSTR.

46. Par conséquent, l'AGSA propose également, conformément à la décision 15/COP.1, paragraphes 7 et 10 concernant le mandat du CST, que le CST soumette à la CdP pour

²⁵ Voir la note 8 ci-dessus.

approbation le programme de travail initial correspondant au scénario intégré proposé, qui comprendra des estimations des implications financières des trois modules.

47. L'AGSA propose également, pour assurer le bon fonctionnement du scénario intégré, que la CdP invite aussi les Parties, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, ainsi que d'autres donateurs, à verser des contributions aux fonds supplémentaires et aux fonds spéciaux mis en place par la CNULCD.

V. Conclusions

48. L'analyse de l'AGSA portant sur les 11 composantes identifiées dans ses termes de référence a donné lieu à la proposition d'un nouveau scénario intégré pour les conseils scientifiques. Celui-ci peut être mis en œuvre par un mécanisme modulaire composé de trois modules de base : une « Interface science - politique » (ISP), un « Groupe de scientifiques indépendants non gouvernemental » (GSI) et des « Pôles scientifiques et technologiques régionaux » (PSTR).

49. Ce mécanisme modulaire intègre les aspects de chacune des quatre options abordées lors de la dixième session du CST, tout en étant susceptible d'être plus efficace que n'importe laquelle d'entre elles prise séparément. En effet, alors que ces options faisaient référence à différents types d'organismes consultatifs scientifiques, la proposition de l'AGSA traite l'ensemble des caractéristiques d'un organisme consultatif scientifique et des processus au moyen desquels il communique les connaissances et conseils scientifiques pertinents à la CNULCD, aux régions et à toutes les parties prenantes concernées.

50. Le mécanisme modulaire présente six avantages. Premièrement, il peut être mis en place de façon progressive, en commençant par l'ISP et le GSI, puis en permettant à chaque région de concevoir et créer son PSTR selon ses propres caractéristiques et à son propre rythme. Deuxièmement, il est évolutif en termes de structure, car il peut s'appuyer sur les conférences scientifiques de la CNULCD et les réseaux scientifiques existants qui ont déjà été instaurés pour les conseiller. Cela permettra également une évolution du financement, ce qui est particulièrement important étant donné les perspectives économiques mondiales et la réticence des donateurs à instaurer de nouvelles grandes organisations. Troisièmement, en intégrant un GSI indépendant avec des procédures de révision extérieure par des pairs, il garantira que la CNULCD bénéficie de connaissances scientifiques crédibles et impartiales de la plus haute qualité. Quatrièmement, il met l'accent sur les besoins des régions et les implique pleinement, d'une manière qui devrait également favoriser l'activité scientifique et la communication politico-scientifique au sein de chaque région et faciliter l'exploitation d'autres formes de connaissances. Cinquièmement, il facilite la création de liens synergiques avec les organismes consultatifs scientifiques existants, tels que le GIEC et l'IPBES ; il rend ainsi la communication politico-scientifique entre les trois conventions de Rio plus efficace et il renforce les synergies entre les conventions elles-mêmes. Sixièmement, c'est la seule forme de scénario intégré qui pourrait devenir opérationnelle dans un délai de 2 à 5 ans (approbation de la CdP en attente) et donc accélérer la mise en œuvre du plan stratégique décennal et du cadre de renforcement de l'application de la Convention d'ici 2018.

51. Les résultats de l'analyse indiqués dans ce document, ainsi que les conclusions et propositions découlant de cette analyse, constituent l'opinion générale de l'AGSA, même si ses membres sont issus de régions et de contextes différents. Bien que tous les membres de l'AGSA soient des scientifiques, ils possèdent également une grande

expérience pratique de l'interface entre la science et la politique dans la CNULCD, de par leur participation à des groupes de travail pour les conférences scientifiques de la CNULCD, et de par leurs compétences académiques en matière d'analyse de la politique internationale et de communication politico-scientifique, par exemple. L'analyse objective des autres dispositions correspondant aux 11 composantes d'un scénario intégré pour la communication politico-scientifique est sans précédent et l'énorme quantité de travail nécessaire a dû être effectuée dans un délai très court. Les membres de l'AGSA ont entrepris ce travail volontairement, sans rémunération et en plus de leur travail habituel, tous étant entièrement dévoués à l'amélioration de l'accès de la CNULCD aux informations, connaissances et conseils scientifiques. Ils ont beaucoup communiqué par courrier électronique, bien que les services Internet n'aient pas toujours été fiables. Compte tenu du temps limité accordé aux travaux de l'AGSA, celui-ci n'a pas été en mesure de présenter des caractéristiques plus détaillées des trois modules dans le présent document. Toutefois, l'AGSA est convaincu que les principes de base présentés dans ce document sont solides, et le Groupe sera tout à fait disposé à répondre à toute question ou demande de clarification qui pourrait survenir au cours des discussions lors de la onzième session du CST.

52. L'AGSA invite le CST à discuter des conclusions et recommandations de l'AGSA et à formuler des recommandations à la CdP. L'AGSA estime que ses conclusions et recommandations pourraient assurer que la CNULCD obtienne les connaissances scientifiques dont elle a besoin pour améliorer son efficacité et sa réputation scientifique.

Annex I

[English only]

List of members of the Ad Hoc Working Group to Further Discuss the Options for the Provision of Scientific Advice, Focusing on Desertification/Land Degradation and Drought Issues and their responsibilities with regard to the components and functions

Dr. Mariam Akhtar-Schuster University of Hamburg, Germany	Chair Lead author, Implementation mechanisms
Dr. Farshad Amiraslani University of Tehran, Iran	Lead author, UNCCD core and non-core disciplines/thematic areas
Dr. Cristobal Felix Diaz Morejon Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente, Cuba	Lead author, Expected outputs, activities and deliverables
Dr. Richard Escadafal Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphere, Toulouse, France	Documents Facilitator
Dr. Emil Fulajtar Soil Science and Conservation Research Institute, Bratislava, Slovakia	Lead author, Non-academic knowledge
Dr. Alan Grainger University of Leeds, United Kingdom	Rapporteur Lead author, Governance modalities, science-policy interface and reporting process
Prof. Klaus Kellner North-West University, Potchefstroom, South Africa	Co-Chair Lead author, Synergy with existing panels/networks
Dr. Sahibzada Irfanullah Khan Planning & Development Department, Peshawar, Pakistan	Lead author, Membership
Dr. Octavio Perez Pardo National Secretariat of Environment and implications, Sustainable Development, Buenos Aires, Argentina	Lead author, Financial, legal and other implications
Dr. Uladzimir Sauchanka Belgorhimprom, Minsk, Belarus	Lead author, Status
Dr. Fasil Reda Tena Ethiopian Institute of Agricultural Research, Addis Ababa, Ethiopia	Lead author, Role, objectives and mandate
Dr. Richard James Thomas United Nations University, Hamilton, Canada	Lead author, Functional modalities

Annexe II

Termes de référence en projet pour l'« Interface science - politique »

1. Les termes de référence de l'« Interface science - politique » (ISP) sont à préciser par la Conférence des Parties (CdP). Toutefois, le Groupe de travail ad hoc destiné à approfondir les options en matière de formulation d'avis scientifiques sur les problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse (l'AGSA) a été prié par le Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST) de fournir une version de base qui servira de point de départ aux discussions. Cette version de base s'appuie sur les propositions formulées par l'AGSA dans son document de présession.
2. L'ISP tiendrait compte de la portée et des fonctions des conférences scientifiques existantes de la CNULCD et des ambitions d'amélioration de leur efficacité (a) en analysant et en proposant, par le biais du CST, des sujets pour les conférences à venir de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), (b) en fournissant des directives pour l'organisation de ces conférences à venir et (c) en fournissant des directives pour le déroulement des recommandations axées sur les politiques. L'ISP constituerait la partie centrale d'un mécanisme modulaire également composé d'un « Groupe de scientifiques indépendants non gouvernemental » (GSI) et de « Pôles scientifiques et technologiques régionaux » (PSTR).
3. L'ISP serait un organisme permanent de la CNULCD sous la supervision de la CdP (par l'intermédiaire du CST), et s'inscrirait dans le cadre juridique de la CNULCD.
4. L'ISP recevrait son mandat de la CdP. Ce mandat consisterait à : (a) communiquer au GSI les besoins du CST et de la CdP en termes de connaissances afin que le GSI puisse répondre à ces besoins ; (b) analyser et harmoniser les évaluations scientifiques et recommandations politiques avant de les soumettre au CST ; (c) analyser des scénarios pertinents, des informations scientifiques, des outils et des méthodologies en rapport avec la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) ; (d) mettre en place des synergies concrètes avec d'autres organismes consultatifs scientifiques internationaux existants, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), et entre la CNULCD, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB) ; et (e) s'assurer que les différents systèmes de connaissances, y compris les systèmes de connaissances non académiques, soient impliqués comme il convient.
5. Les membres de l'ISP seraient composés de membres du Bureau du CST, d'un certain nombre de représentants des Parties compétents dans le domaine d'expertise des problèmes de DDTS (en tenant compte de la répartition régionale), de membres du GSI et de représentants des PSTR. Chaque groupe régional pourrait désigner les participants suivants à l'ISP : (a) un représentant du gouvernement compétent dans le domaine d'expertise ; et (b) un représentant des réseaux scientifiques régionaux. Les organismes des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales, les conventions environnementales, les organismes consultatifs scientifiques et les organisations non gouvernementales auraient la possibilité de participer aux réunions de l'ISP en qualité d'observateurs accrédités. Un appel mondial lancé par l'ISP pourrait donner la possibilité de participer aux autres parties prenantes considérées comme concernées par l'application de la Convention, notamment le secteur privé.

6. L'ISP pourrait être administrée conjointement par le CST et le GSI, sous la responsabilité du CST, et bénéficier du soutien administratif du secrétariat de la CNULCD. L'ISP pourrait être coprésidée par un représentant des Parties et un représentant du GSI.
7. Des échanges bilatéraux d'informations et de connaissances débuteraient entre l'ISP et le GSI, entre l'ISP et les PSTR et entre le GSI et les PSTR. L'ISP fournirait la plateforme de mise en place des synergies avec le GIEC et l'IPBES, ainsi qu'avec d'autres activités scientifiques de la CCNUCC et de la CDB, pour les évaluations conjointes à long terme révisées par des pairs, par exemple.
8. La CdP devrait décider de la fréquence et de la durée des réunions de l'ISP. Le Bureau du CST, en collaboration avec le GSI et avec le soutien du secrétariat, serait responsable de l'organisation de ces réunions. Le CST et le GSI, réunis par l'intermédiaire de l'ISP, proposeraient à la CdP les sujets à traiter lors des prochaines réunions de l'IPS.
9. L'ISP préparerait le projet de programme de travail nécessaire pour aborder un sujet qu'elle propose ou qui a été demandé par la CdP. L'ISP enverrait le projet de programme de travail à la CdP (ou son Bureau) par le biais du CST pour approbation. Une fois un programme de travail approuvé, l'ISP (ou le Bureau du CST) enverrait une demande au GSI, aux PSTR et aux autres organismes concernés en vue de mettre en œuvre ce programme de travail. L'ISP devrait envisager un soutien scientifique et technique, tel que requis par les PSTR, pour la mise en œuvre du programme de travail. Les rapports du GSI seraient présentés aux réunions de l'ISP puis transmis par le CST à la CdP.
10. Le Bureau du CST pourrait aussi, de manière indépendante, identifier et envoyer des demandes de connaissances scientifiques à l'ISP. La CdP pourrait également mandater le CST ou son Bureau pour demander des rapports plus urgents, qui pourraient être produits dans le cadre de leur budget discrétionnaire.